

Conseil Municipal de Castillon-la-Bataille

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 juillet 2017

L'an deux mil dix sept, le vingt quatre juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 18 juillet 2017 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Maire.

Etaient présents : MM. Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Jean-François LAMOTHE, Alain LEYDET, Philippe BRIMALDI, Jérôme BORNERIE, Jean-Pierre BECHADERGUE, Fernand ESCALIER, Pierre MEUNIER. Mmes Josiane ROCHE, Florence JOST, Nicole FROUIN, Sylvie LAFAGE, Martine CHIVERCHE, Audrey LEYDET.

Etaient absents excusés : Patrick TRACHET donne procuration à Florence JOST, Gérard FERAUDET donne procuration à Jean-Claude DUCOUSSO, Eric RICCO donne procuration à Sylvie LAFAGE, Aurélie BOULANGER donne procuration à M Jean Pierre BECHADERGUE, Christine JOUANNO donne procuration à Fernand ESCALIER, Françoise PRIOUR donne procuration à Pierre MEUNIER, Sophie SEIGUE, Violette BOUTY.

Le scrutin a eu lieu, Mme Josiane ROCHE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

La séance est ouverte à 19h30

Après avoir procédé à l'appel nominal des membres du conseil, il est constaté que la condition de quorum est remplie.

Le procès verbal modifié est adopté à l'unanimité.

M le propose d'ajouter des délibérations à l'ordre du jour. Il précise que ces délibérations sont relatives à l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour l'achat de matériel numérique ; à la tarification de la collecte de déchets ; à l'adhésion au réseau partenaire biblio gironde, à l'engagement de la commune en faveur des chantiers éducatifs.

La modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

DECISIONS :

N° D17-05-10 Attribution du marché public à procédure adapté pour la Fourniture d'un bâtiment modulaire à usage de cabanon relais pour le site de la pelouse.

N° D17-05-11 Demande de subvention au conseil départemental de la gironde au titre du fonds départemental d'aide à la voirie communale pour le financement des travaux de renforcement et d'assainissement pluvial du chemin de Landry

N° D17-06-11 Tarifs de la carte de transports scolaires année 2017/2018

DELIBERATIONS :

N° L-17-07/36-01/FI DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 4 abstentions, adopte la décision modificative n°1.

N° L17-07-37-02/FI / DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE AU TITRE DE L'AIDE AU FINANCEMENT D'UNE MSAP

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Donne délégation au Maire pour déposer un dossier de demande subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde au titre de l'aide au financement d'une Maison des Services Au Public.

OBJET : N° L17-07-38-03/FI VENTE EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE D'UN LOT A USAGE D'ANTENNE SOCIALE DANS LA MAISON DES SERVICES AUX PUBLICS ET ACHAT PAR LA MAIRIE DE L'ANTENNE SOCIALE ACTUELLE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve :

-l'achat en l'état futur d'achèvement par le Conseil Départemental de la Gironde auprès de la commune de Castillon la Bataille, d'un lot à usage d'antenne sociale dans la maison des services aux publics de Castillon la Bataille pour 221 034,58€

-l'achat du mobilier par la commune pour la part qui lui revient

-l'achat de l'immeuble 27 rue Antoune par la commune pour 65 000€

- autorise monsieur le Maire à signer un avant contrat, les actes d'achat et de vente des biens immobiliers et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

N° L17-07-39-04/URB VENTE TERRAIN SIS A MARCON COMMUNE DE MOULIETS ET VILLEMARTIN (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° L 17-02/05-05/URB)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 17 voix pour, quatre abstentions, la vente du terrain de « Marcon » à M. Anthony LUNARDELLI pour la somme de 80 000 euros et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents relatifs à cette vente.

N°L-17-07-40-05/FI REPARTITION INTERCOMMUNALE DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES CLASSES LOCALES D'INSERTION SCOLAIRE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De fixer à 800€ la participation aux frais de fonctionnement des CLIS pour l'année scolaire 2016/2017.

N° L 17-07-41-06/FI PROTECTION FONCTIONNELLE D'UN AGENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
autorise la ville à verser 300€ à l'agent de police municipale
autorise l'émission d'un titre de recettes de 300€ à l'encontre de M Driss DERROUSS pour le recouvrement de cette somme.

N° L 17-07-42-07/AG ADHESION ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE MATERIELS DESTINES AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION POUR L'EDUCATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Autorise l'adhésion de la ville de Castillon la Bataille au groupement de commande pour l'achat de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation
Accepte les termes de la convention constitutive de groupement de commandes
Autorise M le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande
Accepte que soit désigné Gironde Numérique comme coordonnateur du groupement
Autorise le Président de Gironde Numérique à signer le ou les marchés et accords cadres au nom du groupement.

N° L 17-07/43-08/FI COLLECTE DES DECHETS ET PROPRETE - TARIFS APPLICABLES AUX COLLECTES COMPLEMENTAIRES DES DEPOTS HORS BACS ET DES BACS NON RENTRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'imputer cette recette sur le budget chapitre 70 – article 70878.

N° L 17-07-44-09/AG ADHESION AU RESEAU PARTENAIRE BIBLIO GIRONDE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Autorise l'adhésion de la ville de Castillon la Bataille au réseau partenaire « Biblio Gironde »
Autorise M le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande

N° L 17-07-45-10/AG CHANTIER EDUCATIF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Déclare l'intention de la ville d'adhérer au dispositif des chantiers éducatifs.

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 20h40.